



La fumée de cigarette entre chez nous

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 22 octobre 2002

Quelles sont les possibilités de lutter contre des voisins quand ils fument sans aucun respect des autres et que la fumée de cigarette entre chez nous ? Quelle loi peut nous permettre d'y mettre fin ?

Réponse :

Prenez connaissance des conditions particulières d'application de la loi dans les lieux privés fermés au public.

Vous constaterez que les possibilités d'action sont assez limitées. Les seules parties protégées de l'immeuble sont les espaces collectifs. C'est le propriétaire ou le syndic qui doit y veiller.

Si la fumée arrivait par les gaines de ventilation ou par des fissures, c'est également vers le syndic ou le propriétaire qu'il faudrait se retourner.